



## Premiere titre de séjour

Par **moetez**, le **10/06/2013** à **18:46**

bonjour je suis pacse avec une francaise depuis 1 ans j ai deposer un dossier la semaine derniere a la prefecture pour avoir la carte de sejour il mon prit mon dossier il mon demander 50e de timbre il mon dit qu il m enveron une convocation il mon pa donner un recepissé es ce que c est normal si kelekun pourrai me renseigner merci

Par **amajuris**, le **10/06/2013** à **20:13**

bsr,

Le Pacs, conclu avec un partenaire français ou titulaire d'un titre de séjour, est un élément d'appréciation des liens personnels en France pour l'obtention d'un titre de séjour. Il ne donne donc pas lieu de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour pour le partenaire étranger.

source: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1026.xhtml>

cdt

Par **marruq**, le **22/06/2013** à **14:19**

est ce que votre dossier est avec ou sans autorisation de travail

Par **moetez**, le 10/07/2013 à 16:02

sa fait mnt plus d'un mois que j'ai déposé mon dossier et toujours pas de réponse est-ce que c'est normal?

Par **moetez**, le 10/07/2013 à 16:06

marruq je vois que vous aviez rien compris j'ai déposé mon dossier mais j'ai rien ni reçu ni rien

Par **nakosas**, le 10/07/2013 à 23:15

slt Moetez...

Si ton dossier a été accepté par l'agent, tu devrais déjà t'en réjouir car ne pas te remettre le reçu de suite ne signifie pas que ton dossier ne sera pas traité.

Moi j'ai dû attendre 5 mois avant de recevoir mon reçu.

Au fait, ils t'ont remis au moins une attestation de dépôt?

Par **moetez**, le 11/07/2013 à 01:49

slt nakosas nn ils m'en ont rien donné

Par **moetez**, le 11/07/2013 à 01:57

merci pour la réponse nakosas par contre en 2009 et 2010 j'étais réglé avec une carte vpf et après ils m'en ont retiré et ils m'ont proposé de passer ou d'être marié pour la reprendre

Par **moetez**, le 11/07/2013 à 02:01

j'ai une question est-ce que ça va durer pour avoir la convocation ou pas? j'ai posé mon dossier le 5 juin merci de me répondre nakosas

Par **nakosas**, le 11/07/2013 à 11:07

C'est n'est pas normal. Il aurait dû te remettre une attestation de dépôt, le temps de consulter ton dossier et de voir s'il est complet et en ce moment te délivrer un reçu soit: "

autorisant a travail ou pas"

Si tu as un contrôle d'identité, tu ne sera pas en mesure de prouver que tu es en cours de régularisation. Bien que plus tard, les flics vérifierons auprès de la préfecture et si tout est en ordre ils te relâcherons.

Je te propose ceci: Retourne à la préfecture et demande au fonctionnaire de te remettre au moins un reçu soit une attestation de dépôt, ou autres documents prouvant que tu as un dossier chez eux. Ceci te couvrant des rencontres désagréables.

Concernant ta question sur la durée du traitement des dossiers;

" Les préfectures de tout les département accuse de gros retard dans le traitement de dossiers suite a l'entrée en vigueur de la circulaire Valls"

mon expérience personnel:

- Dossier dépose novembre 2012
- Récépissé reçu 5 mois plus tard
- Visite médicale passé 1 mois et demi après
- Bilan de compétence, visa de régularisation et signature du contrat d'accueil et d'intégration signé aussi 1 mois plus tard.
- Pour le moment ma carte est en cours de fabrication et je pourrai l'avoir d'ici quelque jours.

Bref, la procédure dans mon cas a durée environ 8 mois et sachant que chaque dossiers est différent, les préfectures souvent arbitraires dans le traitement de leurs dossiers, la décision; oui ou non de te régulariser peu prendre moins au plus de temps.

En gros il faut compter entre 6 mois et 1 ans...

J'espère que j'ai pu d'aider???

**Par moetez, le 12/07/2013 à 12:33**

merci bc pour ton conseilc gentil avan j avais la carte de sejour grasse a mon pere qui ete malade on a poser un dossier il mon donner la carte il me l on retirer 2 ans apres il ne me l on pa renouveler car le prefet a fait un appel a marseille je suis sans papier depuis 2 ans g juste un permis francais que je circule avec.l agent de la prefecture ma conseilier de me pacser ou marier et la je me suis pacser depuis 1 ans g deposer mon dossier il mon prit 50e de timbres et elle ma dit que je receverai1 convocation pour avoir le rdv a ton avis il vont accepter ou pa car c est pa la premiere fois ke g la carte elle ma prit la photocopie de mon ancienne carte .si quelqu un peu m aider merci

**Par moetez, le 16/07/2013 à 00:57**

merci bc pour ton conseilc gentil avan j avais la carte de sejour grasse a mon pere qui ete

malade on a poser un dossier il mon donner la carte il me l on retirer 2 ans apres il ne me l on pa renouveler car le prefet a fait un appel a marseille je suis sans papier depuis 2 ans g juste un permis francais que je circule avec.l agent de la prefecture ma conseiller de me pacser ou marier et la je me suis pacser depuis 1 ans g déposer mon dossier il mon prit 50e de timbres et elle ma dit que je receverai1 convocation pour avoir le rdv a ton avis il vont accepter ou pa car c est pa la premiere fois ke g la carte elle ma prit la photocopie de mon ancienne carte .si quelqu un peu m aider merci

Par **nakosas**, le **16/07/2013** à **20:27**

Salut.

A mon avis, je pense que tu as de fortes chances d'être régulariser car tu as un nouveau éléments dans dossier. Élément qui prouvera ton attachement en France.

Par **aysewild**, le **17/07/2013** à **10:30**

c'est quand même étonnant qu'il ne t'ai pas donné d'attestation de dépôt. C'est pas normal. Nakosas a raison il faut retourner pour l'exiger. Pour te donner un ordre d'idée nous nous avons déposé notre dossier début janvier, convocation en avril pour un complément dans le dossier, nous n'avons toujours pas de nouvelles. Dis toi qu'il te faudra au minimum attendre 4 mois, si ils te convoque entre temps pour un complément il faudra encore attendre 4 mois environ après la convocation. Il faut être très patient et avoir les nerfs solides.

Par **moetez**, le **17/07/2013** à **11:08**

merci pour vos reponse jvais retourner a la prefecture pour qu il me donne une attestation une question vous etes de nice pour savoir si c est la meme prefecture peu etre c est pa pareil

Par **aysewild**, le **17/07/2013** à **11:15**

Non nous sommes de Rennes mais j'ai vérifié, ils sont obliger de vous donner une attestation de dépôt

Par **moetez**, le **17/07/2013** à **13:23**

je vais me renseigner tout le monde que je connais ils ont rien eu mais quand meme je vais aller a la prefecture pour voir merci

Par **aysewild**, le **18/07/2013** à **22:17**

Moetez, nous venons d'avoir une réponse favorable de la préfecture, mon conjoint va se rendre demain matin à la Préfecture pour je pense lui voir délivré un récépissé le temps que sa carte de séjour se fasse. Nous aurons attendu 6 mois avant cette réponse. Soit patient, c'est long

Par **aysewild**, le **18/07/2013** à **22:17**

Moetez, nous venons d'avoir une réponse favorable de la préfecture, mon conjoint va se rendre demain matin à la Préfecture pour je pense lui voir délivré un récépissé le temps que sa carte de séjour se fasse. Nous aurons attendu 6 mois avant cette réponse. Soit patient, c'est long

Par **moetez**, le **18/07/2013** à **23:19**

félicitation je suis content pour vous j'espère que moi aussi ça viendra. j'espère qu'il vont lui donner un récépissé pour travailler pourrez vous me tenir au courant merci

Par **moetez**, le **18/07/2013** à **23:28**

j'ai une question moi j'ai le contrat d'accueil d'intégration je l'ai eu en 2009 quand j'avais ma carte de séjour est-ce que ils vont me le refaire ou non? merci de me répondre si vous savez

Par **aysewild**, le **19/07/2013** à **08:17**

Moetez mon ami a également déjà fait tous les certificats à l'OFII en 2010. Il va à la préfecture là je te dirai pour le récépissé et pour le contrat d'intégration, pour moi y'aura pas besoin de la refaire, mais avec la préfecture on ne sait jamais. Moi je me demande aussi si il vont accepter de changer son permis. La dernière fois il n'a pas pu car on ne lui avait pas donné sa carte.

Par **moetez**, le **19/07/2013** à **11:31**

aysewild oui il peut changer son permis quand il a son récépissé il peut faire une demande de changer son permis la bas sur place comme j'ai fait moi par contre il vont lui donner un papier provisoire il peut conduire avec et après il reçoit son nouveau permis normalement avec une puce

Par **aysewild**, le **19/07/2013** à **21:31**

Moetez, récépissé reçu à la préfecture de 3 mois autorisant à travailler, 340 euros de timbres fiscaux, prise d'empreintes, un visa de régularisation sur le passeport. A priori il aura juste à refaire une visite médicale sans refaire le contrat d'intégration. Pour son permis il pourra le changer uniquement lorsqu'il aura reçu sa carte, pas possible avec le récépissé. On est aux anges

Par **moetez**, le **20/07/2013** à **13:42**

félicitation vous êtes arrivé au bout. vous avez payé combien le jour de dépôt? car moi j'ai payé que 50 e citou

Par **aysewild**, le **23/07/2013** à **16:31**

Bonjour Moetez, le jour du dépôt on a payé 50 euros comme toi, il a donc rajouté 290 euros quand il est parti à la préfecture chercher son récépissé. Car c'est 340 euros en tout. Si tu as d'autres questions n'hésite pas